

# NOTE DE SYNTHÈSE DE LA 20ÈME SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

19 - 30 avril 2021, New York City

Les notes de synthèse sont des rapports des principales réunions de l'ONU sur les droits des autochtones et font l'objet d'une publication bisannuelle. Elles ne sont disponibles qu'en version électronique et sont envoyées par e-mail.



## Informations générales et méthodologie

Cette synthèse se base sur les notes prises au cours de la conférence ainsi que sur les déclarations telles que recueillies par les services du Docip et consultables [ici](#). Les discussions reprises dans ce document couvrent l'ensemble de la conférence. La table ronde du mardi 27 avril est incluse dans ce document. Les discussions du lundi 26 et mercredi 28 avril ne sont pas incluses dans ce document car ces réunions se sont tenues à huis clos.

La liste exhaustive des membres actuels de l'Instance Permanente est donnée en Annexe I, et la liste des abréviations utilisées dans le présent document est reportée en Annexe II.

## 1. Résumé analytique

Le thème choisi pour la vingtième session de l'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones (IPNUQA) était le suivant : « Paix, justice et institutions solides : le rôle des peuples autochtones dans la réalisation de l'objectif de développement durable n°16 ».

Le déroulement de cette session a été modifié en raison de la pandémie de COVID-19. Des réunions en présentiel ont eu lieu pour les séances d'ouverture et de clôture, avec un nombre limité de participants en salle parmi les membres de l'Instance permanente et des États membres. Pour le reste des participants, les membres de l'Instance permanente et du secrétariat ont décidé que les séances se tiendraient en ligne, à raison de 2 heures par jour.

La discussion qui a soulevé le plus d'intérêt a été celle sur le point 4 de l'ordre du jour : "les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits de l'homme) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones". Les déclarations faites à ce sujet ont mis en exergue les inégalités persistantes auxquelles sont confrontés les peuples autochtones, comme le manque d'accès à l'éducation pour les femmes et les jeunes, les violations des droits de l'Homme (pollution de leur environnement, accaparement de terres et assassinats, en particulier de femmes autochtones, etc.) ainsi que la nécessité de préserver les langues autochtones. A cet égard, les intervenants ont préconisé la pleine application de la DNUDPA et le renforcement de leur participation aux réunions de l'ONU. Le dialogue sur le point 3 à l'ordre du jour sur le thème : "Paix, justice et institutions solides : le rôle des peuples autochtones dans la réalisation de l'objectif de développement durable no 16" a également suscité un vif intérêt. Les interventions ont exposé la nécessité pour les peuples autochtones de faire valoir leurs droits aux terres, dans un contexte où leurs territoires sont au centre d'une militarisation et d'une invasion continue par les industries extractives. Les déclarations faites ont également fait entendre le désir des peuples autochtones de voir leurs droits à l'auto-gouvernance et à l'autonomie respectés. De plus, les États membres ont recommandé le renforcement de leur participation aux processus décisionnels

## 2. Détails de chaque journée

Lundi 19 avril

- Ouverture de session, élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

En ouverture de session, **M. Elliott Harris, Sous-Secrétaire général au développement économique et Économiste en chef du Département des affaires économiques et sociales**, a souhaité la bienvenue à tous les participants et invité **M. Todadaho Sid Hill, Chef de la Nation Onondaga**, à transmettre un message traditionnel, mettant en avant le lien des peuples autochtones avec les ressources naturelles et la terre en tant qu'élément spirituel ainsi que le besoin urgent de reconnaissance de ces droits. Puis, à la demande de **M. Harris, M. Phoolman Chaudhary et M. Geoffrey Scott Roth, Membres de l'Instance permanente**, ont nommé **Mme Anne Nuorgam** Présidente de la vingtième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

**S.E. António Guterres, Secrétaire-Général**, a fait une déclaration dans laquelle il a expliqué comment les peuples autochtones ont été particulièrement touchés par la pandémie de COVID-19. Il a également exhorté les États membres à les inclure dans leurs processus décisionnels, afin de promouvoir un environnement durable et sain et de faire appliquer la DNUDPA, sans quoi il ne sera pas possible de réaliser les ODD. **S.E. Volkan Bozkir, Président de la 75ème session de l'Assemblée Générale**, a demandé aux États membres de distribuer des vaccins de manière appropriée et respectueuse de leurs cultures aux communautés autochtones, afin de ne laisser personne de côté. Il a également exhorté les États membres à respecter la DNUDPA afin de réaliser l'ODD 16. **S.E. l'ambassadeur Juan Sandoval Mendiola, vice-président du Conseil économique et social**, a mis l'accent sur la manière dont la pandémie a profondément affecté les communautés autochtones en termes de santé, culture, mais également dans leur vie quotidienne, et a également exprimé son souhait de voir les campagnes de vaccination basées sur le consentement libre, préalable et éclairé.

Les membres de l'Instance permanente, **Mme Lourdes Tibán Guala et M. Sven-Erik Soosaar** ont ensuite élu par acclamation **M. Vital Bambanze, Mme Irma Pineda Santiago, M. Aleksei Tsykarev et M. Geoffrey Scott Roth** comme **Vice-présidents**, et **Mme Tove Søvndahl Gant** comme **Rapporteuse**, pour cette vingtième session. Tous les membres de l'Instance permanente et du Conseil économique ont ensuite approuvé le report à la session de l'année prochaine des points 5(a), 5(b) et 5(c).

La session s'est poursuivie avec une déclaration de la **Présidente de l'Instance permanente**. Elle a insisté sur le fait que le thème de cette vingtième session ne pouvait pas être réalisé sans le respect des droits individuels et collectifs des peuples autochtones, ce qui implique le renforcement de leur participation au système onusien.

Un message du **Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Liu Zhenmin**, a été délivré par **M. Elliott Harris, Sous-Secrétaire général au développement économique et Économiste en chef**, mettant en lumière le fait que l'ODD 16 est l'un des objectifs clés pour les droits fondamentaux des peuples autochtones, d'autant plus qu'ils sont victimes de violations de ces droits. Il a également parlé de la "Décennie internationale des langues autochtones, 2022-2032" et appelé à leur promotion. **S.E. David Choquehuanca Céspedes, Vice-président de l'État plurinational de Bolivie**, a exhorté tous les États membres à empêcher la destruction de l'environnement des peuples autochtones, car ils jouent un rôle crucial dans la prévention contre les répercussions liées aux changements climatiques. **S.E. Pekka Haavisto, Ministre des Affaires étrangères de for Finlande**, a répété qu'il était important que les États membres fassent tout leur possible pour réaliser le Programme à l'horizon 2030. Il a également exprimé sa gratitude envers le travail des défenseurs des droits de l'Homme et condamné les cas d'assassinat à leur rencontre. **S.E. Debra Haaland, Secrétaire de l'intérieur des États-Unis**, s'est exprimée en tant que première

autochtone américaine élue au sein cabinet du président États-Unis. Elle a souligné que les savoirs autochtones peuvent aider le monde à atteindre les cibles de l'ODD 16. Pour cela, la DNUDPA doit être vue comme un guide par États membres leur permettant d'améliorer leurs lois afin de garantir la protection et le respect des droits des peuples autochtones.

- *Débat sur le thème, "Paix, justice et institutions solides : le rôle des peuples autochtones dans la réalisation de l'objectif de développement durable no 16"*

**Mme Anne Nuorgam, Présidente de l'Instance permanente**, a présenté le thème de la session en expliquant qu'une réunion de membres experts avait eu lieu à Chiang Mai en novembre 2019 pour discuter du thème de cette année, avec la participation de M. Brian Keene, ancien expert de l'IPNUQA, et Mme Zhang Xiaolan, experte de l'IPNUQA, ainsi que l'ancienne Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones, Mme Victoria Tauli-Corpuz. **Mme Victoria Tauli-Corpuz** a ensuite pris la parole et insisté sur l'importance de l'objectif 16 pour l'avancée des droits des peuples autochtones, en particulier du fait de leur manque d'accès aux supports juridiques, alors même que leurs terres et territoires sont souvent au centre des violations des droits de l'Homme. Pour cette raison, elle exhorte les membres de l'Instance permanente à traiter cette question des conflits.

Après cela, **Mme Tove Søvndahl Gant, Experte de l'IPNUQA**, a brièvement présenté l'étude de **M. Jens Dahl, ancien expert de l'IPNUQA**, sur le thème, "autonomies autochtones : expériences et perspectives" et lui a donné la parole. Il a expliqué que cette étude faisait suite à une réunion du groupe d'experts internationaux qui s'est tenue en 2018 à New York, d'un séminaire qui s'est tenu en 2019 à Mexico, et d'un récent rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones. Il porte sur les formes d'autonomies choisies par les communautés autochtones ou possible. Il a également expliqué qu'il avait fait la distinction, dans son étude, entre autonomie territoriale et autonomie de fonctionnement, en soulignant que les États parfois définissaient un territoire sur lequel les peuples autochtones se voyaient octroyé des droits spécifiques. Ce modèle d'autonomie est souvent privilégié lorsqu'il inclut une majorité de la population vivant entre des frontières définies. Lorsque ce n'est pas le cas, les peuples autochtones peuvent souhaiter développer une autonomie de fonctionnement, comme il l'a expliqué, prenant deux formes : ethnique ou culturelle. Également limité, ce modèle peut offrir aux peuples autochtones une ouverture pour d'autres revendications. Enfin, il a conclu en disant que l'étude recommande à l'Instance d'encourager les processus inclusifs visant à élaborer des principes généraux relatifs au droit des peuples autochtones à l'autosuffisance, en se concentrant sur les institutions qui peuvent ouvrir et promouvoir le dialogue entre les peuples autochtones et les États membres, et faciliter le dialogue entre les Nations Unies et les peuples autochtones sur le droit à l'autonomie.

Plusieurs **Experts de l'Instance permanente** ont été invités à partager leurs questions ou remarques concernant l'étude de M. Jens Dahl. **M. Grigory E. Lukiyantsev** a remercié M. Dahl pour son étude et lui a demandé quelle était son analyse des recommandations d'un rapport rédigé par Mme Victoria Tauli-Corpuz sur le renforcement du dialogue interculturel entre les peuples autochtones et les États. Il lui a également demandé s'il avait sollicité des informations auprès des États membres pour réaliser son rapport. Il a aussi manifesté sa surprise par rapport aux descriptions des modèles d'autonomie faites dans le rapport, faisant remarquer qu'en Fédération de Russie, les peuples autochtones étaient "quasiment forcés" à vivre dans des districts autonomes. **M. Simón Freddy Condo Riveros** a souligné que, tant que les peuples autochtones n'auront pas un total accès à l'autonomie, cette étude reste un travail en cours ; il a pris l'exemple de son pays, l'État plurinational de Bolivie, pour appuyer son argument. **M. Aleksei Tsykarev** est revenu sur le paragraphe 3 de l'étude, qui porte sur l'importance des forêts pour les peuples autochtones. Il a déclaré qu'étant donné que les forêts sont au cœur des projets industriels, il est d'autant plus crucial d'établir un dialogue entre les entreprises et les communautés autochtones et d'inclure ces dernières dans les processus décisionnels. **M. Darío José Mejía Montalvo** a souligné à quel point ce sujet d'étude est

pertinent, étant donné que les communautés autochtones sont victimes de nombreuses violations en ces temps de pandémie de COVID-19.

Pour conclure, **M. Jens Dahl** a répondu à certaines des questions et remarques soulevées par les membres de l'Instance permanente. Il a insisté sur le fait que l'objet de l'étude était de voir quels types d'autonomies étaient possibles pour les peuples autochtones. Il a recommandé à l'Instance permanente d'initier un dialogue entre les communautés autochtones et les États membres afin de travailler sur les directives générales à ce sujet.

*Mardi 20 avril*

- *Débat sur le thème « Paix, justice et institutions solides : le rôle des peuples autochtones dans la réalisation de l'objectif de développement durable no 16 » (suite)*

**Mme Anne Nuorgam, Présidente de l'Instance permanente**, a présenté les aspects organisationnels, puis elle a donné la parole aux membres du panel.

**Mme Hindou Oumarou Ibrahim, Experte de l'IPNUQA**, a présenté le rapport qu'elle a rédigé à l'attention de l'Instance permanente sur le thème des changements climatiques. Elle a partagé les différentes répercussions que ces changements ont sur les communautés autochtones, comme : l'insécurité alimentaire (vagues de chaleur, sécheresse, inondations) ; la perte de terres (augmentation du niveau de la mer, déforestation); la perte de biodiversité, qui a un impact sur la médecine traditionnelle et exacerbe les tensions autour des ressources naturelles. Elle a également souligné le fait que, puisque l'Accord de Paris reconnaît le rôle des peuples autochtones dans la lutte contre les effets des changements climatiques, il est important de les inclure dans les processus décisionnels. **Mme Victoria Tauli-Corpuz, ancienne Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**, a fait observer le caractère déterminant de l'ODD 16 pour les peuples autochtones en ce qu'il peut les aider à obtenir la reconnaissance de leurs droits à leur propre gouvernance. Elle a ajouté que la solution est intimement liée au thème de l'étude de M. Jens Dahl, à savoir, l'autonomie. **M. Jaime Enrique Arias Arias, membre de l'Organisation nationale des autochtones de Colombie**, a dénoncé le fait que les conflits armés étaient trop souvent observés sur les territoires autochtones et que si les États membres n'y faisaient pas face, il serait impossible de parvenir à la paix. Il a ensuite pris l'exemple de l'accord de paix en Colombie entre le gouvernement et les FARC, faisant remarquer que la situation ne s'était pas améliorée pour les communautés autochtones. **M. Albert Barume, expert du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le Mali**, a parlé du concept de paix et déclaré que les peuples autochtones aussi étaient confrontés aux dangers de la radicalisation. Cela venant du fait que les terres et territoires autochtones se trouvent, dans de nombreux cas, occupés par des groupes extrémistes, ce qui les rend d'autant plus vulnérables à la radicalisation. Il a ajouté que leurs savoirs sont utilisés, dans diverses situations, par les gouvernements locaux ainsi que par ces groupes, et qu'il est donc crucial que les États membres s'impliquent auprès de ces communautés autochtones plutôt que de les ostraciser en les qualifiant de "terroristes", "extrémistes" ou "communautés radicalisées".

Certains **États** ont pris la parole pour exprimer leurs points de vue sur cet élément à l'ordre du jour. L'**Australie** a parlé de "Closing the Gap", (en français combler le fossé), une stratégie visant à réduire les discriminations à l'encontre des peuples aborigènes et insulaires du détroit de Torrès dans le pays. Les **États-Unis d'Amérique** ont salué la nomination récente de S.E. Debra Haaland au sein du cabinet ministériel et fait part de l'engagement du gouvernement des États-Unis à aider les peuples autochtones à éradiquer la pandémie avec une donation de 4 milliards de dollars pour les campagnes de vaccination. Le **Canada** a réitéré son engagement à renforcer la participation des peuples autochtones aux processus décisionnels. Le **Guyana** a expliqué comment leur gouvernement travaille à la reconnaissance des droits fonciers de ses communautés autochtones, par exemple, avec la révision de l'Amerindian Act de 2006. Le **Guatemala** a

partagé les études réalisées dans le but de comprendre et protéger les savoirs traditionnels des peuples autochtones. L'**Espagne** a renouvelé son engagement à lutter contre les changements climatiques et a reconnu le rôle joué par les peuples autochtones dans ce sens. La **Fédération de Russie** a déclaré que le gouvernement avait développé un ensemble d'objectifs afin d'aider les peuples autochtones vivant dans des zones reculées, et de réaliser le Programme à l'horizon 2030. Le **Danemark**, avec le **Groenland**, ont salué l'étude de M. Jens Dahl, dans la mesure où le Groenland est un territoire autonome au sein du Danemark.

Les **organisations autochtones** suivantes ont fait des déclarations : **RAIPON** a parlé de la mise en place d'un conseil autochtone qui se réunit 4 fois par ans pour discuter des sujets clés pour les communautés autochtones en Fédération de Russie. **NSWALC** a sollicité le soutien de l'Instance permanente pour une initiative d'auto-gouvernance et pour renforcer le partage des prises de décision avec les États membres, en particulier en ce qui concerne les décisions qui auront un impact direct sur les vies des peuples autochtones. Le représentant a ajouté que la "Uluru Statement from the Heart" n'était pas reconnue et était toujours démentie par le gouvernement. La **Nation d' Hawaï** a mis en avant le fait qu'une réconciliation est nécessaire à Hawaï pour parvenir à la paix ; pour cela, le gouvernement des États-Unis doit reconnaître le droit à l'auto-souveraineté de ses communautés autochtones. **Chirapaq – ECMIA** a recommandé aux États membres de démilitariser les territoires autochtones et d'inclure les femmes autochtones dans les processus décisionnels, plus précisément parce qu'elles ont été et sont toujours les principales victimes de violences pendant la pandémie de COVID-19. La **COICA** a déclaré l'état d'urgence dans la région de l'Amazonie, en particulier du fait que les défenseurs des droits de l'Homme sont toujours victimes d'assassinats. L'**ICC** a fait part de la situation de la Polynésie, en Arctique, qui est une région partagée entre le Groenland et le Canada, et qui a été particulièrement touchée par les changements climatiques. Le représentant a ajouté qu'une Commission Pikialasorsuaq a été créée afin de préserver cette région. L'**Union des peuples autochtones – SOYUS** a expliqué comment l'économie traditionnelle peut aider à maintenir et soutenir les moyens de subsistance des peuples autochtones. L'**Association Tin Hinane** a évoqué la situation des éleveurs dans la région du Sahel, où ils vivent dans un environnement hostile du fait des conflits armés qui continuent au Burkina Faso, Mali et Niger.

**D'autres membres de l'Instance permanente** ont pris la parole. **Mme Hannah McGlade** a exhorté le gouvernement australien à réformer sa Constitution, car il y a encore des centaines de cas d'autochtones tués par la police en garde à vue et ils représentent également la plus grande part de population des prisons. **Mme Lourdes Tiban Guala** a expliqué que les communautés autochtones d'Équateur ont leurs propres systèmes judiciaires et administratifs ; cependant, lorsqu'ils en demandent l'accès, ils sont marginalisés et discriminés. Elle a donc demandé conseil à Mme Victoria Tauli-Corpuz. **Mme Tove Søvndahl Gant** a recommandé à l'Instance permanente de faciliter le dialogue entre les États membres et les peuples autochtones, y compris l'élaboration de principes directeurs pour l'application du droit à l'autodétermination.

**Les membres du panel** ont clôturé ce débat. **Mme Victoria Tauli-Corpuz** a remarqué que de nombreux participants ont mentionné la nécessité d'améliorer et renforcer la participation des peuples autochtones aux processus décisionnels. Elle a également recommandé aux États membres et peuples autochtones d'établir un dialogue vraiment constructif. **M. Albert Barume** a réitéré le rôle que les communautés autochtones peuvent jouer dans la lutte contre les groupes extrémistes. **M. Jaime Enrique Arias Arias** a exprimé sa gratitude aux États membres pour avoir manifesté leur volonté d'agir, mais il a également souligné que des peuples autochtones se font toujours tuer à un rythme considérable. **Mme Hindou Oumarou Ibrahim** a relevé que la gouvernance des communautés autochtones peut aider à mettre en place des institutions solides. Elle a ajouté que les États membres peuvent aussi apprendre de la manière dont les peuples autochtones contribuent à la restauration des systèmes alimentaires et des ressources naturelles.

Mercredi 21 avril

- Débat sur les travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes, en particulier les difficultés liées aux pandémies et les solutions à apporter pour les résoudre

**M. Geoffrey Scott Roth, expert de l'IPNUQA**, a présenté le rapport de la réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème "Les peuples autochtones et les pandémies". Ce document, comme il l'a expliqué, vise à étudier les répercussions des maladies et pandémies sur les communautés autochtones, en particulier à un moment où le monde fait face à la pandémie de COVID-19. Il a également émis des recommandations à l'attention des États membres, les invitant à inclure les peuples autochtones dans les stratégies de vaccination afin de garantir qu'ils ne subissent pas de discriminations, et à mettre fin aux violations des droits de l'Homme et violences auxquelles sont confrontées les communautés autochtones, en particulier les femmes et les enfants, etc. La liste complète des recommandations est accessible dans le rapport, comme il l'a indiqué. **M. Darío José Mejía Montalvo, expert de l'IPNUQA**, a présenté une étude sur "Les droits des peuples autochtones en Amérique latine et Caraïbes dans le contexte des mesures exceptionnelles adoptées pendant la pandémie". Il a déclaré que les États membres avaient fait preuve de fermeté et d'efficacité dans la mise en place de mécanismes de contrôle des territoires, mais sans tenir compte des diversités culturelles et ethniques. Ainsi, il a condamné le manque d'inclusion des peuples autochtones dans les processus décisionnels au cours de la pandémie de COVID-19. Il a également dénoncé le fait que les industries extractives avaient continué de mener leurs activités, qui ont de nombreuses répercussions sur les communautés autochtones. Elles engendrent, en effet, des violences (en particulier envers les femmes autochtones), l'accaparement et la contamination des terres, un manque d'accès à l'éducation, etc. Il a donc fortement conseillé aux États membres d'agir en conséquence.

**De nombreux membres de l'Instance permanente** ont posé des questions et fait des remarques sur l'étude. **Mme Irma Pineda Santiago** a recommandé aux États membres de mettre en place un fond spécial afin d'aider les communautés autochtones dans les périodes difficiles, comme les pandémies. **M. Vital Bamanze** a suggéré d'y ajouter des informations concernant les répercussions de la COVID-19 sur les peuples autochtones des régions Afrique et Asie. **M. Aleksei Tsykarev** a rappelé que les sociétés devraient se concentrer sur les aspects scientifiques et sanitaires du vaccin plutôt que sur les ramifications politiques. **Mme Hindou Oumarou Ibrahim** a recommandé que les mesures de réponse à la COVID-19 incluent les communautés autochtones. Pour cela, les informations sur la pandémie doivent être diffusées dans leurs langues autochtones. **Mme Lourdes Tibán Guala** a souligné le besoin de reconnaissance des médecines autochtones par les États membres. **M. Bornface Museke Mate** a fait part de son souhait de voir les informations sur le sujet diffusées en langues autochtones, en particulier pour ceux qui vivent dans des zones reculées. **M. Grigory E. Lukiyantsev** a exprimé son soutien à toutes les recommandations faites par ses collègues, en particulier par rapport à la politisation des campagnes de vaccination. Il a ajouté qu'il espère que si le passeport vaccinal voit le jour, cela ne constituera pas un nouveau moyen de discrimination à l'encontre des communautés autochtones.

**Les États suivants** ont fait des déclarations : le **Canada** a exprimé sa volonté de travailler avec les communautés autochtones pour garantir leur sécurité pendant la pandémie. Le **Mexique** a expliqué que des données avaient été recueillies pour permettre au gouvernement de réaliser des rapports sur la pandémie, y compris sur les communautés autochtones vivant dans des zones reculées. Le **Venezuela** a déclaré que les savoirs et médecines autochtones étaient privilégiés par rapport à la médecine occidentale. Le **Pérou** a indiqué qu'une stratégie avait été mise en place pour que les services publics atteignent les peuples autochtones des zones reculées. La **Fédération de Russie** a insisté sur le fait que des réunions d'experts devraient être organisées pour partager les expériences sur la manière de gérer les répercussions de la COVID-19. Le **Guatemala** a déclaré qu'un réseau de coordination avait été mis en place pour aider les communautés autochtones pendant la pandémie, par exemple en traduisant en langues autochtones les

documents officiels. L'**Australie** a expliqué que son plan de réponse d'urgence avait été efficace dans le combat contre la COVID-19 dans le pays, grâce à la collaboration avec les peuples et organisations autochtones et insulaires du détroit de Torres. Le **Brésil** a mis en lumière les mesures adoptées par le gouvernement pour aider les communautés autochtones des régions reculées. La **Chine** a encouragé les États membres à adopter des mesures concrètes pour protéger les peuples autochtones, comme la création de fonds, la prise en compte de leurs besoins spécifiques et l'arrêt des discriminations dont ils font l'objet. La **Colombie** a présenté les mesures prises dans le pays pour éradiquer la pandémie comme la traduction en langues autochtones des documents d'information, l'inclusion des peuples autochtones dans les programmes de vaccination et le dialogue avec les organisations autochtones. La **Nouvelle-Zélande** a déclaré que les organisation Māori avaient travaillé avec le gouvernement pour soutenir les communautés autochtones sur le long terme. Le **Chili** a insisté sur l'importance de la diffusion des informations sanitaires en langues autochtones. Le **Danemark (au nom des pays nordiques : Suède, Finlande, Islande, Norvège Groenland et Danemark)** a fait part de ses inquiétudes vis-à-vis de l'augmentation dramatique des violences à l'encontre des femmes et filles autochtones pendant la COVID-19. Les **Philippines** ont mentionné que les peuples autochtones sont identifiés comme un groupe prioritaire pour la campagne de vaccination. L'Ukraine a dénoncé le fait que les Tatars de Crimée sont discriminés par la **Fédération de Russie**.

**De nombreuses organisations autochtones** ont pris la parole pour exprimer leurs points de vue sur cet élément à l'ordre du jour. Le **FILAC** a recommandé aux États membres de prendre en compte les langues autochtones et soins de santé autochtones dans les campagnes de vaccination et leurs capacités à mener les stratégies de déploiement. Le **COICA** a exhorté les États d'Amérique latine et des Caraïbes à donner priorité à l'Accord Escazú, qui assure les droits d'accès à l'information, aux services publics, et à la justice environnementale des communautés autochtones. L'**ICC** a déclaré qu'il était urgent d'aider les communautés autochtones, en particulier du fait du manque de réelles infrastructures, qui contribue à la propagation de la pandémie et exacerbe les problèmes de santé mentale. La **Nation d'Hawaï** s'est insurgée contre le manque d'accès à internet sur l'île et a expliqué comment ils avaient mis à profit le temps du confinement pour améliorer leur système traditionnel de gestion des terres par la culture de leurs médecines et aliments traditionnels. **RAIPON** a fait part de la nécessité d'informer les communautés autochtones des zones reculées sur la possibilité de se protéger contre la pandémie qu'offre la vaccination. Le **Parlement Sámi de Norvège** a recommandé aux États dont les frontières traversent des terres ancestrales autochtones de coordonner et harmoniser les mesures de restriction et de contrôle de la pandémie. Le **CSUTB** a dénoncé le massacre de 36 autochtones dans l'État plurinational de Bolivie pendant la révolution de 2019. **Land is Life** a alerté sur la situation des peuples autochtones du bassin amazonien, qui sont profondément touchés par la pandémie, et risquent de disparaître si aucune aide ne leur est apportée. L'**Associação Dos Povos Indígenas Karipuna** a parlé de la manière dont l'invasion des territoires autochtones du Brésil s'est accentuée pendant la COVID-19 et l'incapacité du gouvernement à apporter à ces communautés des soins médicaux décents. **Mujeres Indígenas por la Conservación, Investigación y Aprovechamiento de los Recursos Naturales – RED LAC** a expliqué que les jeunes autochtones avaient particulièrement souffert d'inégalité pendant la pandémie et appelle les États membres à étudier des stratégies tenant compte de leurs besoins spécifiques. Le **Forest Peoples Programme** a abordé l'évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui synthétise les importantes contributions des peuples autochtones en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La **United Confederation of Taino People** a déclaré que la DNUDPA n'était pas suffisamment appliquée dans la région Caraïbes, par conséquent l'Instance permanente devrait mettre en place un groupe d'experts pour discuter des territoires qui ne sont pas en auto-gouvernance et qui ne sont pas intégrés. La **Fédération Khmers Kampuchea-Krom** a dénoncé le fait que le Vietnam contribue à la discrimination et aux violences permanentes auxquelles sont confrontés le peuple Khmer. Le **Caucus Asie** a exhorté l'Instance permanente à adopter pour ses futurs travaux une plus grande mobilisation pour le renforcement et l'institutionnalisation de la protection et la conservation des terres et ressources autochtones.

**Les membres du panel** ont clôturé ce débat. **M. Darío José Mejía Montalvo** a souligné le fait que toutes les régions autochtones rencontrent des difficultés similaires, en particulier en matière d'accès à des services de santé appropriés. **M. Geoffrey Scott Roth** a remercié l'ICC d'avoir soulevé la question de la santé mentale et du suicide au sein des communautés autochtones et déclaré qu'il était important que les États membres cherchent des solutions à ce sujet. Il a également parlé de la nécessité pour les peuples autochtones d'avoir accès aux documents officiels dans leurs langues autochtones et d'être impliqués dans les processus décisionnels concernant la campagne de vaccination.

*Jeudi 22 avril*

- *Dialogue consacré aux droits de l'homme, avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones*

**M. Francisco Calí Tzay, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**, a évoqué sa prise de fonctions en mai 2020 au milieu de la pandémie de COVID-19. Il a reçu plus de 150 rapports sur la situation, qui mettent en lumière le fait que les peuples autochtones sont plus vulnérables face à cette maladie à cause du manque d'accès à des infrastructures de santé appropriées et leur état de santé plus fragile. Il a également dénoncé l'accroissement des inégalités, discriminations et violations des droits de l'Homme comme : l'accaparement des terres, l'augmentation de la pauvreté, la destruction de leur environnement par des industries extractives, les violences sexuelles, etc. Concernant les droits fonciers, il s'est référé au rapport préparé par Mme Victoria Tauli-Corpuz, et salué le fait qu'elle ait contribué aux contentieux sur les droits fonciers. Sur ce point, il a recommandé aux États membres de continuer à accepter les visites pays. Enfin, concernant la campagne de vaccination, il a appelé les États membres à impliquer les peuples autochtones dans les processus décisionnels. **Mme Laila Susanne Vars, membre experte du MEDPA**, a souligné le fait que la COVID-19 avait exacerbé les inégalités entre les communautés autochtones et les communautés non-autochtones. Elle a expliqué qu'un rapport serait préparé sur les droits individuels et collectifs des enfants autochtones et qu'une première ébauche devrait être disponible avant la session du MEDPA. Elle a ajouté sur ce sujet, que les peuples autochtones devraient pouvoir être en mesure de répondre aux besoins de leurs enfants, mais que cela dépend de leur propre accès au droit à l'autodétermination. Concernant les visites pays organisées par les experts du MEDPA, elle a expliqué que celles-ci avaient été reportées à cause de la pandémie, mais qu'ils avaient quand même réussi à en faire une à distance avec le Brésil. Elle a fortement encouragé les autres États membres à accepter leur invitation et a ajouté que la prochaine serait au Canada. Enfin, concernant le rapport sur le processus de réconciliation et de rapatriement, elle a expliqué que des progrès avaient été faits et a donné pour exemple le peuple Yaqui. **M. Pablo Miss, Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires**, a déclaré que le fonds de contribution volontaire avait permis à des centaines d'autochtones de participer à de nombreuses conférences de l'ONU depuis sa création en 1985. Il a ajouté que, depuis 2020, il avait été décidé d'élargir le mandat du Fonds de contribution volontaire et d'aider les bénéficiaires à participer aux processus de l'ONU relatifs aux changements climatiques. De plus, il a expliqué que des outils d'apprentissage en ligne avaient récemment été conçus pour aider les peuples autochtones à étudier leurs droits en vertu de la DNUDPA. Enfin, il a remercié les États membres qui ont contribué au Fonds de contributions volontaires, et sans qui ils ne pourraient pas mener à bien leur mandat.

**Certains membres de l'Instance permanente** ont réagi aux présentations des membres du panel. **Mme Irma Pineda Santiago** a fait part de ses inquiétudes vis-à-vis des violations des droits de l'Homme en Amérique latine et exhorté les États membres à appliquer la Convention n° 169 de l'OIT ainsi que la DNUDPA dans toutes leurs réglementations et normes. **Mme Hindou Oumarou Ibrahim** a appelé les États membres à partager leurs supports d'information sur les méthodes contraceptives, en particulier avec la région Afrique, où le nombre de grossesses est en augmentation chez les femmes et filles autochtones. Elle a également abordé la situation des éleveurs de la région du Sahel, qui vivent en zone de conflit. **Mme Hannah McGlade** a confié qu'en Nouvelle-Zélande et en Australie des enfants avaient été arrachés à leurs



familles pendant des décennies ; et que de fait, de meilleures lois concernant le droit de garde des enfants étaient nécessaires. Elle a également parlé de l'âge minimum pour les inculpations pénales en Australie et recommandé que le gouvernement passe l'âge minimum à 14 ans au lieu de 10 actuellement. **M. Aleksei Tsykarev** a demandé à M. Francisco Cali Tzay comment l'Instance permanente pourrait organiser la décennie à venir sur les langues autochtones. Il a également demandé à Mme Laila Susanne Vars si l'Instance permanente pouvait aider le MEDPA avec les pays qui ne répondent pas positivement aux demandes de visite pays. Enfin, il a demandé à M. Pablo Miss si le Fonds de contribution volontaires pouvait se montrer plus flexible avec les peuples autochtones vivant dans des zones reculées.

Quelques **États** ont pris la parole : le **Danemark (au nom des pays nordiques : Suède, Finlande, Islande, Norvège, Groenland et Danemark)** a demandé au MEDPA si les États membres pouvaient contribuer au processus de réconciliation et rapatriement en facilitant les contacts entre les peuples autochtones et les musées. L'**Union Européenne** a soumis une question au Rapporteur spécial à savoir quel est la plus grande difficulté pour faire respecter les combats des peuples autochtones. Le **Chili** a informé qu'une réforme constitutionnelle avait été approuvée qui permettra aux représentants autochtones d'occuper 17 sièges sur les 155 sièges de la Convention. Le **Canada** a déclaré que le pays reconnaissait que la DNUDPA était cruciale pour le travail de réconciliation et reconnaissance. L'**Ukraine** a dénoncé les agressions constantes envers les Tatars de Crimée par la Fédération de Russie. Le **Guatemala** a invité le MEDPA à continuer de suggérer des études qui soutiendraient les droits des peuples autochtones et permettraient d'établir un dialogue entre eux et les États membres. L'**Australie** a fait part de sa volonté de travailler avec les peuples aborigènes et insulaires du détroit de Torres afin de faire évoluer le système judiciaire. Le **Brésil** a expliqué que le gouvernement avait encouragé les communautés autochtones à utiliser leurs médecines traditionnelles pour éradiquer la pandémie, et a ajouté que le gouvernement prenait également des mesures pour prévenir l'invasion et la dégradation des terres autochtones.

Les **organisations autochtones** suivantes ont fait des déclarations : l'**IITC** a décrit comment le peuple Yaqui avait rapatrié avec succès des objets sacrés de leur communauté, et a demandé si le Rapporteur Spécial allait préparer une étude de suivi sur la COVID-19. Le **FILAC** a appelé les gouvernements à donner la priorité aux peuples autochtones dans leurs campagnes de vaccination et leur a demandé de garantir le respect de leurs droits collectifs dans ce processus. L'**AIPP** a dénoncé l'augmentation de la militarisation et de l'accaparement de terres en Asie pendant la pandémie. **Organisasi Pribumi Papua Barat** a appelé les États membres à promouvoir les droits des peuples autochtones afin que la DNUDPA soit pleinement appliquée. Le **Conseil Sámi** a déclaré que l'application de trois décisions importantes ne s'était pas déroulée comme prévu : une décision de la Cour Suprême en Suède ; une décision du Comité sur l'élimination de la discrimination raciale concernant un projet minier en Suède ; et une décision du Conseil des droits de l'Homme sur le rôle électoral du Parlement Sami en Finlande. L'**Associação dos Povos Indígenas Karipuna** a expliqué que les territoires autochtones du Brésil avaient été encore plus envahis au cours de la pandémie de COVID-19 et a exhorté le gouvernement à respecter leurs droits fonciers. **Human Rights Watch** a signalé que les communautés autochtones du Venezuela avaient souffert de la COVID-19 de manière disproportionnée, raison pour laquelle le gouvernement devrait les vacciner en urgence. La **Commission des droits de l'Homme de Nouvelle-Zélande** a remercié le MEDPA pour sa visite en 2019 et a mentionné la mise en place consécutive d'un groupe de travail qui a rédigé un rapport portant sur le droit à l'auto-détermination du peuple Māori.

**Les membres du panel** ont clôturé ce point : **M. Francisco Calí Tzay** a déclaré que les États membres devaient tenir compte des décisions permettant de prévenir les pandémies. Il a également informé les participants que sa prochaine étude porterait sur le thème de l'eau et serait publiée en 2022. **Mme Laila Susanne Vars** a encouragé les États membres qui avaient déjà élaboré des Plans d'action nationaux à mener à bien leurs travaux, et elle a ensuite encouragé les autres États à s'atteler également à la tâche. Elle a aussi remercié et salué l'aide de l'Instance permanente pour les visites pays. **M. Pablo Miss** a expliqué que le

Fonds de contributions volontaires réfléchissait à de nouveaux moyens pour continuer de soutenir toutes les communautés autochtones .

*Vendredi 23 avril*

- Suite donnée au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones et au Programme de développement durable à l'horizon 2030
  - Programme de développement durable à l'horizon 2030

**Mme Joan Carling, de la Fondation Tebtebba**, s'est référée au Rapport de développement durable 2019, et insisté sur le fait qu'aucun des objectifs ne seraient atteints d'ici 2030. Au contraire, la situation s'est empirée, pour ne citer que l'aggravation des changements climatiques et la perte de biodiversité. Selon elle, la situation a conduit à laisser de côté les peuples autochtones voire même les repousser activement. Elle a également dénoncé la croissance économique insoutenable qui se poursuit car les gouvernements donnent la priorité aux activités des industries extractives plutôt qu'à l'économie durable. À cet égard, elle a expliqué que, bien que des projets d'énergie renouvelable soient également menés sur les territoires autochtones, les autochtones ne sont pas ceux qui en bénéficient. Enfin, elle a mis en lumière le fait que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités déjà existantes pour les peuples autochtones. **Mme Janene Yazzie, Conseil international des traités indiens**, a recommandé au Conseil économique et social d'assurer la participation des peuples autochtones aux Instances politiques de haut niveau, en leur donnant accès à des services d'interprétation, étant donné que l'anglais n'est pas la lingua franca de tous les délégués autochtones. Elle a ajouté qu'un siège devrait leur être réservé à toutes les réunions formelles et informelles de haut-niveau.

Certains **États** ont fait part de leur opinion sur ce point à l'ordre du jour. La **Suède (au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède)** a déclaré que les pays nordiques étaient en train de parachever avec les parlements Sámi la "Nordic Sami Convention". Le **Mexique (au nom de GoFIP)** a insisté sur le fait que les gouvernements devraient collaborer avec les peuples autochtones pour réaliser le Programme à l'horizon 2030 et éradiquer la pandémie. Le **Guyana** a expliqué que le pays soutient les droits des communautés autochtones, et que cela représente une solution pour aider leur croissance économique. Le **Nicaragua** a déclaré que des progrès considérables avaient été faits quant à la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans la Constitution. Le **Chili** a présenté certaines des initiatives en cours pour réduire l'écart entre les communautés autochtones et non-autochtones, comme la création d'un programme de logement. Le **Salvador** a fait part des mesures prises pour combattre la pandémie, comme les paniers alimentaires ou l'inscription des anciens dans la campagne de vaccination. L'**Australie** a réitéré sa volonté d'inclure les peuples aborigènes et insulaires du détroit de Torres dans ses processus décisionnels en vue de réaliser le Programme à l'horizon 2030. Le **Népal** a expliqué que sa Constitution prévoit des mesures spécifiques pour les communautés défavorisées comme les peuples autochtones.

**Des organisations autochtones** ont aussi pris la parole. Le **FILAC** a manifesté l'engagement des peuples autochtones de la région Amérique latine et Caraïbes à promouvoir le dialogue avec le secteur privé, afin d'encourager ceux-ci à mener des projets énergétiques qui ne se fassent pas en violation de leurs droits. Le **Caucus des peuples autochtones d'Asie, l'AIPP et l'IPMG** ont exhorté l'Instance permanente à mobiliser des soutiens et ressources politiques pour réaliser une ventilation des données par groupe ethnique dans les rapports de surveillance et conclusions sur les ODD, afin de donner plus de visibilité aux peuples autochtones et mieux les inclure. **RAIPON** a déclaré que la région extrême-orientale de la Fédération de Russie essayait d'obtenir son statut de région autonome. L'**Organisation des peuples autochtones d'Australie** a appelé l'Instance permanente à demander aux États membres de publier un rapport annuel de leurs efforts concrets pour faire appliquer les ODD, y compris le soutien apporté aux initiatives autochtones,

avec une attention particulière pour les femmes et enfants. **Aty Guasu Kaiowá Guarani** a condamné les assassinats perpétrés au Brésil et dénoncé le manque d'action du gouvernement dans la prévention de ces crimes. L'**Association Kola Sami** a souligné le besoin urgent pour le peuple Sámi de protéger sa langue. La **Fédération Khmers Kampuchea-Krom** a fait référence au fait que le Vietnam ne reconnaît pas la DNUDPA ni les droits des peuples autochtones. **CEM-Aymara** a appelé les États membres à accorder plus de valeurs aux savoirs autochtones dans la lutte contre les changements climatiques.

- *Document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones*

**M. Aleksei Tsykarev, Membre de l'Instance permanente**, a présenté l'étude qu'il a co-rédigée avec M. Sven-Erik Soosarr et M. Grigory E. Lukiyantsev, intitulée "Institutions représentatives et formes d'auto-administration des peuples autochtones d'Europe orientale, de la Fédération de Russie, d'Asie centrale et de Transcaucasie : modalités de participation renforcée". L'objectif de ce rapport est d'identifier les bonnes pratiques relatives à la participation des peuples autochtones aux prises de décision, à leur représentation, à leur gouvernance propre et leur organisation interne dans la région, et de proposer des solutions pour que les communautés autochtones puissent renforcer leurs propres institutions et processus d'influence sur les prises de décision au niveau national, régional et mondial. En résultat de cette étude, les co-auteurs ont conclu que le principe d'auto-organisation des peuples autochtones de cette région coïncide largement avec les approches adoptées dans d'autres régions socio-culturelles. Le rapport a également mis à jour le fait que la légitimité de ces organes autonomes est conférée par leurs droits humains et inhérents à leur culture plutôt que par la reconnaissance d'acteurs extérieurs. Il explique également que l'absence de législation relative aux organisations autochtones ne doit pas les empêcher d'interagir avec les autorités, en donnant pour exemple les congrès en Fédération de Russie. **Mme Mariam Wallet Mohamed Aboubakrine, membre du Comité temporaire de l'organe de coordination autochtone pour un renforcement de leur participation aux Nations Unies**, a expliqué que le renforcement de la participation des peuples autochtones aux réunions de l'ONU n'est pas un fait nouveau, cela a démarré il y a un siècle avec la visite du Chef Deskaheh à Genève dans les années 1920. Elle a ajouté que l'Assemblée Générale avait adopté une résolution intitulée " Renforcer la participation des représentants des peuples autochtones et de leurs institutions aux réunions des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies portant sur des questions qui les concernent". Cette décision découle d'un processus initié en 2014 avec l'engagement pris par les États membres lors de la Conférence Mondiale sur les Peuples autochtones de tenir compte de la participation des Peuples autochtones à l'ONU. Enfin, elle a exhorté les États membres à envisager de permettre leur participation à l'Assemblée Générale en tant qu'observateurs permanents. **Mme Daria Egereva, membre du Comité temporaire de l'organe de coordination autochtone pour un renforcement de leur participation aux Nations Unies**, a rappelé que le Comité avait tenu sa première réunion informelle en 2016, à Bangkok, suivie d'une seconde réunion à Quito en 2020, avec pour but de donner la possibilité aux représentants autochtones et experts de consolider leurs position et stratégies sur ce processus. Elle a ensuite soutenu la candidature du Pr. Claire Charters et de M. Estebancio Castro-Diaz<sup>1</sup>, autochtone Kuna du Panama, aux postes de conseillers autochtones auprès du Président de l'Assemblée Générale. Enfin, elle a exhorté les États membres à demander une réunion avec le Secrétaire Général et le Président de l'Assemblée pour avoir leur point de vue sur les processus de l'Assemblée auprès desquels solliciter le renforcement de la participation des peuples autochtones aux réunions de l'ONU.

Quelques **États** ont pris la parole. Le **Canada (au nom de l'Australie, de l'État plurinational de Bolivie, de la Colombie, du Danemark, du Groenland, de l'Estonie, de la Finlande, du Guatemala, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Paraguay, du Pérou, des États-Unis et du Canada)** a salué la décision de la 75ème Assemblée Générale sur les droits des Peuples autochtones de poursuivre les efforts pour renforcer la participation des représentants autochtones aux réunions de l'ONU sur les questions qui les

---

<sup>1</sup> Malheureusement, M. Castro-Diaz est décédé au cours de cette session de l'Instance permanente.

concernent. Le **Guatemala** a réitéré sa volonté de travailler avec les communautés autochtones du pays et partagé sa conviction qu'il faut un consentement libre préalable et éclairé afin de garantir les droits autochtones, en vertu de la Convention n°169 de l'OIT. Les **Philippines** ont expliqué qu'une Commission nationale sur les peuples autochtones est en charge de la conception des politiques, programmes, activités et projets pour le bien-être des communautés autochtones, en tenant compte de leurs croyances, coutumes, pratiques et cultures. Le **Paraguay** a informé que le pays avait adopté un Plan national pour les peuples autochtones conformément à la DNUDPA. La **Fédération de Russie** a conseillé à l'Instance permanente de recueillir les données des organes officiels concernant les communautés autochtones du pays. L'**Ukraine** a dénoncé les agressions constantes dont sont victimes les Tatars de Crimée par la Fédération de Russie.

**Les organisations autochtones** suivantes ont fait des déclarations : le **Parlement Sámi de Finlande** a demandé à l'Instance permanente d'encourager les États membres à inclure des représentants autochtones dans leurs délégations, dans le cadre du renforcement de leur participation aux réunions de l'ONU. L'**IITC** a appelé à la reconnaissance du rôle crucial que joue le système de savoirs autochtones dans les efforts mondiaux de réponse aux changements climatiques. **RAIPON** a déclaré que les langues autochtones étaient cruciales pour le maintien de leur patrimoine culturel. L'**Assembly of First Nations** a mentionné le projet de loi C-15, qui apporte un cadre pour la pleine et effective application de la DNUDPA au Canada. Le représentant a ajouté qu'il espère que cela découle sur l'élaboration d'un Plan d'action national.

**Les autres co-auteurs du rapport** ont clôturé ce point. **M. Sven-Erik Soosarr** a déclaré que la Fédération de Russie n'avait accordé un statut et des avantages spécifiques qu'aux communautés autochtones qui comptaient moins de 50 000 personnes, et il a insisté sur le fait que le pays pourrait octroyer la même protection à tous. Il a également fait part du cas d'un militant pour les droits de la langue Udmurt qui s'est immolé par le feu en protestation contre la politique linguistique de Moscou, et pour exposer les failles profondes de la Fédération de Russie. **M. Grigory E. Lukiyantsev** a expliqué que la DNUDPA n'apportait pas le seul cadre législatif relatif aux droits des peuples autochtones ; selon lui, les décisions prises par l'Assemblée, le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'Homme apportent également un tel cadre. En ce qui concerne l'étude présentée, il concorde sur le fait qu'elle n'est pas parfaite et qu'il est nécessaire d'ouvrir le débat sur certaines questions.

*Mardi 27 April*

- *Débat sur les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits de l'homme) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

**M. Geoffrey Roth, Expert de l'IPNUQA**, a fait la lecture d'un rapport rédigé par **M. Bornface Museke Mate, Expert de l'IPNUQA**, qui n'a pas pu être présent pour des raisons techniques. **M. Bornface Museke**, dans son rapport, synthétise ce qui a été dit durant les dialogues régionaux de l'Instance permanente qui ont eu lieu d'octobre 2020 à avril 2021. Il souligne le fait que la plupart des questions concernent les 7 régions autochtones. La pandémie de COVID-19 a, en effet, touché de manière disproportionnée les peuples autochtones de toutes les régions, plus particulièrement l'Amérique du Nord. Il a ajouté que la situation était particulièrement préoccupante pour les enfants autochtones, qui n'ont déjà pas un accès approprié à l'éducation. Les peuples autochtones ont ainsi exprimé le besoin de nouvelles opportunités pour "mieux reconstruire" dans le monde post-COVID-19 avec la pleine et effective participation des femmes et des enfants. Il a également indiqué que les peuples autochtones de toutes les régions avaient revendiqué la nécessité d'une participation active et significative aux processus décisionnels en vertu de leur droit au développement. De plus, ils sont les plus profondément touchés par les changements climatiques ; raison pour laquelle la protection de leurs droits fonciers et à l'auto-détermination est une priorité. Leurs systèmes de savoirs traditionnels devraient être mis à profit pour lutter contre les changements climatiques. En outre,

les peuples autochtones ont fait part d'inquiétudes majeures par rapport à la militarisation en cours de leurs territoires dans de nombreux pays, plus particulièrement en Asie et en Afrique. Ils ont donc appelé à la reconnaissance et la protection de leurs systèmes de gouvernance autonome et justice coutumière pour rétablir la justice et l'état de droit en faveur d'une paix durable et d'un développement inclusif. Enfin, en ce qui concerne la "Décennie internationale sur les langues autochtones", il a été reconnu que les langues sont la clé de la jouissance des droits des Peuples autochtones, en ce qu'elles sont essentielles à leur identité.

**Les États suivants** ont fait des déclarations : La **Finlande (au nom du Danemark, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède, et de la Finlande)** a exprimé leur souhait d'élever les normes en matière de santé physique et mentale pour les peuples autochtones. Le **Canada** a fait part de sa volonté d'élaborer un Plan d'action national afin d'apporter une réponse à l'enquête nationale concernant les disparitions et meurtres de femmes et filles autochtones. Le **Paraguay** a expliqué comment le pays avait mis en place des mesures pour préserver, promouvoir et redynamiser les langues autochtones. Les **Philippines** ont déclaré que, depuis la loi sur les droits des peuples autochtones "Indigenous Peoples Right's Act" en 1997, le gouvernement avait redoublé d'efforts pour l'autonomisation des peuples autochtones. La **Namibie** a informé l'Instance de l'avancement du Livre blanc sur les droits des peuples autochtones en Namibie, dont l'ébauche a été faite en 2014 et qui a été présenté au gouvernement en avril 2021. Le **Bangladesh** a décrit que, bien que le gouvernement ne reconnaisse pas le terme "autochtones", l'État continue de mettre en place des stratégies pour protéger les cultures ethniques. Le **Guatemala** a expliqué, qu'avec le soutien de l'ONU, les femmes autochtones avaient été encouragées et aidées dans l'augmentation de leur production agricole afin de renforcer leur sécurité alimentaire. **Cuba** a exprimé son soutien aux revendications des peuples autochtones et appelé les États membres à garantir le respect de leurs droits. L'**Australie** a insisté sur l'importance de l'autonomisation des peuples autochtones par des opportunités économiques aussi bien en termes d'entrepreneuriat que d'emploi.

**Certaines organisations autochtones** ont également pris la parole. le **FILAC** a évoqué la création et les travaux de l'Institut ibéro-américain de langues autochtones ("Instituto Iberoamericano de Lenguas Indígenas - IIALI"), un centre qui a été mis en place en Amérique latine pour promouvoir, préserver et redynamiser les langues autochtones. **RAIPON** a expliqué que la Fédération de Russie avait financé la formation d'enseignants en langues autochtones afin de préserver celles-ci. Le **Caucus des peuples autochtones d'Asie** a demandé à l'UNESCO d'exhorter les États membres à reconnaître toutes les langues autochtones et leur accorder le statut de langues officielles. L'**Indigenous Information Network (Réseau d'information autochtone)** a exhorté les États membres à faire tomber les obstacles freinant l'accès à l'éducation et aux services de santé sexuelle et de la reproduction des femmes autochtones dans la région Afrique. L'**IITC** a souligné qu'il était urgent de traiter les cas de femmes et filles autochtones disparues et assassinées en Amérique du nord. **Mujeres indígenas por la Conservación, Investigación y Aprovechamiento de los recursos naturales – RED LAC – Global Indigenous Youth Caucus** ont recommandé à l'Instance permanente d'exhorter le secrétariat de la CDB et l'UNESCO à garantir la participation des peuples autochtones à leurs réunions, en particulier des jeunes autochtones. L'**Organisation des peuples autochtones d'Australie** a appelé les États membres à rendre compte chaque année de la mise en application de la DNUDPA, en particulier en ce qui concerne l'auto-détermination, les droits fonciers et le consentement libre, préalable et éclairé, et de redoubler d'efforts pour prévenir les violences à l'encontre des peuples autochtones de la part des autorités et des sociétés privées. **Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti (PCJSS)** a dénoncé le fait que le gouvernement du Bangladesh ne mette pas réellement en application la DNUDPA et ne protège pas les droits des communautés autochtones. **OGIEK PEOPLES DEVELOPMENT PROGRAM (OPDP)** a demandé au gouvernement kényan de mettre un place un système durable de régime foncier équitable pour éviter les évictions forcées, et de mettre en place et faire appliquer une législation appropriée afin d'étendre la protection des peuples autochtones.

- *Débat sur les dialogues thématiques, "Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032)"*

**Mme Irma Pineda Santiago, Experte de l'IPNUQA**, a ouvert le dialogue thématique en faisant la lecture d'un poème dans sa langue autochtone. **M. Sven-Erik Soosaar, Expert de l'IPNUQA**, a présenté le thème de ce dialogue. Il a expliqué que la Décennie internationale des langues autochtones était directement liée à l'Année internationale des langues autochtones 2019, car une année n'était pas suffisante pour prévenir, promouvoir et redynamiser les langues autochtones, raison pour laquelle il était important de traiter ce sujet. **Mme Aili Keskitalo, Présidente du Parlement Sámi de Norvège et membre du Groupe de travail mondial pour une décennie d'action pour les langues autochtones 2022-2032**, a déclaré que l'Année internationale était une promesse de changement à long terme pour les langues autochtones, et que le groupe est engagé à travailler avec les acteurs locaux, régionaux et mondiaux pour concrétiser ce changement au cours de la décennie à venir. Elle a ensuite expliqué que la langue Sámi était en danger. À cet égard, le peuple Sámi avait saisi l'occasion de créer un institut linguistique conjoint transfrontalier appelé "Sámi giellagáldu" dans le cadre de l'Année internationale pour les langues autochtones, en 2019. Elle a ajouté que les technologies du langage vont jouer un rôle important dans la promotion des langues autochtones. Enfin, elle a exhorté les États membres à travailler avec les peuples autochtones à la préparation de cette décennie. **M. Xing Qu, Directeur général adjoint de l'UNESCO**, a déclaré que l'Année internationale des langues autochtones avait permis de sensibiliser l'opinion sur l'importance des langues autochtones pour le développement durable ainsi que les processus de paix et de réconciliation. Cependant, la pandémie de COVID-19 a exacerbé un peu plus les inégalités existantes entre les communautés autochtones et les communautés non-autochtones, y compris en termes de diversité linguistique. Il a ajouté que la protection des langues autochtones était cruciale car elles recelaient des savoirs, des pratiques et un patrimoine unique, souvent considérés comme des ressources clés dans la réponse apportée aux défis environnementaux et socioéconomiques. Pour preuve de son engagement total à promouvoir les langues autochtones, l'UNESCO a mis en place un Groupe de travail mondial composé d'États membres, d'organisations autochtones et de mécanismes onusiens. L'objectif du groupe est d'élaborer et mettre en action des activités dans le cadre de la Décennie internationale, tout en continuant à encourager l'inclusion et la participation des peuples autochtones. Enfin, il a mentionné qu'un site multilingue était actuellement en cours de création pour la Décennie internationale et serait lancé au cours de cette année.

Des **États** ont pris part à ce dialogue interactif. La **Norvège (au nom du Danemark, de l'Islande, de la Finlande, de la Suède et de la Norvège)** a rappelé qu'il était important que les États membres coopèrent et joignent leurs efforts pour préserver et promouvoir les langues autochtones, et que dans ce processus, il était primordial d'incorporer les technologies linguistiques actuelles. La **Lettonie** a suggéré aux États membres de fournir un rapport sur les données linguistiques pour toutes les régions autochtones. L'**Australie** a fait part de son engagement à soutenir les peuples aborigènes et insulaires du détroit de Torres en ouvrant la voie à la protection des langues autochtones afin de garantir que cette ressource soit disponible pour les générations à venir. Le **Pérou** a expliqué que, dans le but de passer d'un état monolingue à un état interculturel, 455 locuteurs autochtones ont été formés à l'interprétation et la traduction de 37 langues autochtones ; de plus, une carte ethnolinguistique a été approuvée pour offrir des services publics dans les langues autochtones concernées.

Les représentants des **organisations autochtones** suivantes ont également participé au dialogue : l'**ICC** a appelé à la reconnaissance de la langue Inuit en tant que langue officielle des terres Inuit, étant donné qu'elle est essentielle aux droits politiques, économiques, sociaux, culturels et spirituels du peuple Inuit. **RAIPON** a évoqué la surpêche sur les territoires autochtones, en donnant l'exemple du saumon, qui a un impact majeur sur les communautés autochtones. Le **Congrès Mondial Amazigh** a expliqué que les langues autochtones n'entraient pas en compétition avec les langues dominantes, et pour cette raison elles devraient être vues comme un droit des peuples autochtones et un atout pour les pays d'Afrique du nord. La **Fondation Tebtebba** a mis en avant le fait que la perte d'une langue peut avoir des répercussions plus larges, comme la perte de savoirs sur la biodiversité et la gestion des écosystèmes. La représentante de la

fondation a ainsi exhorté les États membres à reconnaître concrètement les droits des peuples autochtones aux terres, territoires et ressources.

La **FAO** a manifesté son soutien envers l'initiative de l'UNESCO. Elle a également souligné que la réalisation de l'ODD 16 est cruciale pour la préservation des langues et cultures traditionnelles autochtones.

**Deux membres de l'Instance permanente** ont fait des déclarations à ce sujet. **M. Aleksei Tsykarev** a rappelé qu'il était important que les États membres prennent des mesures pour redynamiser les langues autochtones et soutenir les technologies de l'information. Il a également demandé dans quels délais l'UNESCO pouvait réunir des spécialistes au sein du Groupe de travail mondial. **Mme Irma Pineda Santiago** a exhorté les États membres à travailler avec les peuples autochtones afin de s'assurer que des résultats mesurables soient obtenus en matière de préservation des langues autochtones. Elle les a également encouragés à financer des projets visant à préserver, promouvoir et redynamiser les langues autochtones.

**Les membres du panel** ont clôturé ce débat : **M. Sven-Erik Soosaar** a repris la remarque de Mme Irma Pineda Santiago sur l'importance d'avoir des résultats mesurables. **Mme Aili Keskitalo** a déclaré que la principale leçon tirée de l'Année internationale des langues autochtones était que les peuples autochtones devraient participer aux processus décisionnels. Elle a ajouté que les États membres devraient aider les organisations autochtones à financer leurs événements, en particulier en matière de traduction et interprétation.

*Jeudi 29 avril*

- *Débat sur les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits de l'homme) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (suite)*

Certains **États** ont pris la parole pour exprimer leur opinion sur ce point à l'ordre du jour : le **Mexique** a fait référence à l'Article 2 de sa Constitution, qui reconnaît le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, y compris le droit de s'exprimer dans leur langue maternelle. Le **Vietnam** a expliqué qu'en tant que pays multi-ethnique, tous les groupes étaient respectés, et que grâce à cela la pauvreté avait été réduite dans les zones où vivent ces groupes. Le **Japon** a indiqué que le peuple Ainu avait été reconnu comme peuple autochtone en 2018, et qu'en 2019 le gouvernement avait fait passer une loi sur la promotion de leur culture. Celle-ci avait conduit à la mise en place d'un centre national pour la redynamisation de la culture Ainu en juillet 2020. La **Fédération de Russie** a parlé du soutien apporté par le gouvernement aux éleveurs de rennes. La personne représentant l'**Équateur** a présenté les politiques publiques mises en place pour aider les peuples autochtones, comme l'enseignement bilingue et la prévention des violences faites aux femmes. Le **Panama** a déclaré que, bien que le pays reconnaisse les droits fondamentaux des communautés autochtones, comme leur droit au consentement libre, préalable et éclairé et leur droit à une éducation bilingue, ils restent parmi les groupes les plus vulnérables. Le **Chili** a mentionné qu'une réforme constitutionnelle avait été approuvée, permettant d'octroyer aux représentants autochtones 17 sièges sur les 155 de la Convention. L'**Ukraine** a dénoncé le fait que, bien que la Fédération de Russie ait reconnu le Tatar comme langue officielle, les Tatars de Crimée font toujours l'objet de discriminations dans ce pays. Le **Népal** a salué la Décennie internationale des langues autochtones 2022-2032. Le **Guyana** a expliqué que les communautés autochtones avaient été incluses dans de nombreux programmes, comme l'allocation de titres fonciers et la stratégie de développement à faible émission de carbone. Le **Salvador** a réitéré son engagement envers les Peuples autochtones et indiqué que divers programmes avaient été organisés pour leur apporter des services de santé appropriés et pour préserver leurs langues autochtones à travers l'enseignement bilingue. Le **Nicaragua** a expliqué que les savoirs autochtones ancestraux avaient été intégrés aux programmes éducatifs. La **Chine** a déclaré que les sociétés

chinoises avaient reçu des orientations du gouvernement pour le respect des droits de l'Homme et de l'environnement.

**De nombreuses organisations autochtones** ont fait des déclarations sur ce point. L'**Union internationale pour la conservation de la nature** a expliqué que le Sommet mondial des peuples autochtones et de la nature qui se tiendra en septembre mettra en avant la contribution des peuples autochtones à la conservation de la nature et les mesures renforcées que les États membres, les organismes de conservation et les agences du développement peuvent actionner. La **Fondation Tebtebba** a appelé l'Instance permanente à exhorter les États membres à garantir aux enfants et jeunes autochtones un accès approprié aux ressources pour leur permettre de poursuivre leur éducation et leur apporter des soins de santé adaptés, en particulier en termes de santé mentale et reproductive. L'**Escuela Global de Liderazgo de Mujeres Indígenas** a encouragé l'ONU Femmes et le Programme des Nations Unies pour le Développement à mettre en place des mécanismes de formation avec des femmes autochtones. La représentante a également demandé aux États membres de donner accès à des services de santé appropriés aux peuples autochtones, et plus particulièrement aux LGBTQIA+, femmes, et personnes en situation de handicap. L'**ADPI – Elatia Partnership** a appelé l'Instance permanente à mettre en place et soutenir des mécanismes de collecte de données désagrégées sur les violations des droits des peuples autochtones. La **Confederación Sindical de Comunidades Interculturales Originarios de Bolivia (CSCIOB)** a demandé au Secrétaire Général de l'ONU et à l'Instance permanente de jouer un rôle moteur dans l'enquête sur l'assassinat de 36 autochtones en 2019. Le **Native Council of Prince Edward Island** a déclaré que le Canada ne respectait pas l'Article 9<sup>2</sup> de la DNUDPA, les autochtones se voyant privés de leur droit à l'autodétermination et à l'autogouvernance. L'**AMAI Asociación de Mujeres Abogadas Indígenas** a exhorté les États membres à organiser des consultations avec les peuples autochtones concernant les activités des industries extractives. L'**ONG des KhMAO-Ugra “Save Ugra”**, a parlé du **Musée ethnographique de plein air “Torum Maa”**, expliquant comment l'organisation avait voulu préserver le mode de vie traditionnel des peuples du Nord, à travers l'ouverture d'un musée ethnographique de plein air appelé “Torum Maa”, par exemple. La **Fédération Khmers Kampuchea-Krom** a exhorté le gouvernement vietnamien à reconnaître le peuple Khmer Krom comme peuple autochtone, et non comme une minorité ethnique. **Semilla Warunkwa** a dénoncé l'incrimination constante des défenseurs des droits de l'Homme et de l'environnement, et elle a ajouté que l'assassinat de Cristina Bautista Taquinas, en Colombie, n'avait toujours pas été élucidé par le gouvernement. La **COICA** a déclaré que, sans un dialogue tripartite, les droits des peuples autochtones ne seraient pas totalement protégés. **Derecho, Ambiente y Recursos Naturales-DAR** a dénoncé les activités des industries extractives chinoises dans le bassin amazonien et appelé la Chine à rendre des comptes. Le **Caucus des peuples autochtones d'Asie** a rappelé le rôle crucial que jouent les peuples autochtones dans la protection de la biodiversité et de leur environnement d'une manière durable, et que les États membres devraient reconnaître. Le **Parlement Sámi de Suède** a exhorté les pays où vivent des peuples Sámi à arrêter toutes les activités d'extraction avant que des dégâts irréparables ne soient causés sur l'environnement.

L'**OIT** a attiré l'attention sur le **Navigateur Autochtone**<sup>3</sup>, qui rassemble une série d'outils pour que les peuples autochtones puissent suivre de manière systématique le niveau de reconnaissance et d'application de leurs droits.

**Plusieurs membres de l'Instance permanente** ont fait des déclarations. **Mme Irma Pineda Santiago** a exhorté l'OMPI à se pencher sur le détournement de la propriété intellectuelle des peuples autochtones, soulignant que les industries extractives s'approprient leurs ressources. **M. Phoolman Chaudhary** a mis en évidence le manque de participation des peuples autochtones aux processus décisionnels. Il a également

---

<sup>2</sup> Article 9 : “Les autochtones, peuples et individus, ont le droit d'appartenir à une communauté ou à une nation autochtone, conformément aux traditions et coutumes de la communauté ou de la nation considérée. Aucune discrimination quelle qu'elle soit ne saurait résulter de l'exercice de ce droit.”

<sup>3</sup> <https://indigenounavigator.org/fr>



attiré l'attention sur la disparition des langues autochtones et exhorté les États membres à retirer leurs déchets chimiques des territoires autochtones. **M. Vital Bambanze** a déclaré que la réalisation des ODD bénéficierait aux peuples autochtones. Il a ajouté que, dans certains pays, il semble que leur participation aux processus décisionnels soit considéré comme une faveur qu'on leur fait, alors qu'il s'agit d'un droit. **M. Geoffrey Scott Roth** a évoqué la décision marquante du Dakota du nord de rendre obligatoire l'enseignement de l'histoire autochtone américaine dans les écoles élémentaires. Il a également déclaré que l'OMS et l'Instance permanente devraient discuter ensemble de l'inclusion des peuples autochtones dans la stratégie de réponse à la pandémie de COVID-19. Enfin, il a fait part de son souhait que l'Instance permanente puisse à nouveau se tenir en présentiel à l'avenir, insistant sur le fait que les peuples autochtones ont besoin de se voir en face-à-face. **M. Aleksei Tsykarev** a insisté sur la nécessité de protéger les droits des enfants autochtones, et à ce sujet il a exhorté l'Instance permanente ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à mettre en place une stratégie éducative pour les enfants autochtones. Il a également mentionné l'importance des dialogues régionaux, constatant que les régions qui comptent une participation active de leurs représentants autochtones obtiennent en pratique de meilleurs résultats. **Mme Anne Nuorgam** a indiqué que peu de jeunes autochtones avaient participé à cette session ; de ce fait elle a insisté sur l'importance de leur implication car ils représentent notre avenir. **M. Simón Freddy Condo Riveros** a déclaré que la vaccination faisait partie des droits humains et que tous devraient y avoir accès. Il a ensuite invité l'ONU à répondre à l'appel à enquêter sur le massacre des 36 autochtones dans l'État plurinational de Bolivie, comme mentionné dans la déclaration de la CSCIOB.

*Vendredi 30 avril*

- *Clôture de la session*

L'Instance permanente a transmis au Conseil économique et social trois décisions préalables figurant au document E/C.19/2021/L.3, la première autorisant une réunion sur trois jours d'un groupe d'experts internationaux sur le thème "Peuples autochtones, entrepreneuriat, autonomie, et respect des droits humains y compris au consentement libre, préalable et éclairé". La seconde décision préalable établissant les dates de la vingt-et-unième session de l'Instance Permanente, au siège de l'ONU à New York du 25 avril au 6 mai 2022. Enfin, la troisième décision définissant l'ordre du jour provisoire de cette prochaine session.

D'autres documents (E/C.19/2021/L.2; E/C.19/2021/L.4; E/C.19/2021/L.5; E/C.19/2021/L.6; E/C.19/2021/L.7 et E/C.19/2021/L.8<sup>4</sup>) ont été approuvés par les membres de l'Instance Permanente, après avoir été présentées et/ou révisés oralement par la **Rapporteuse de cette session, Mme Tove Søvndahl Gant**.

Sur ce point, **Mme Anne Nuorgam, Présidente de l'Instance permanente**, a formulé quelques observations finales. Elle a remercié tous les participants de leur présence, qui démontre la résilience des peuples autochtones. Elle a ensuite rappelé que le renforcement de leur participation aux réunions onusiennes était un processus entamé il y a un siècle avec le voyage du Chef Deskaheh de la Confédération iroquoise, à Genève dans les années 1920. Au cours des décennies suivantes, les peuples autochtones ont relevé le défi et maintenu cet effort, qui a finalement produit des résultats positifs avec la création de la Convention n°169 de l'OIT, de l'IPNUQA, du poste de Rapporteur Spécial, du MEDPA et de la DNUDPA. Cependant, elle a ajouté que les peuples autochtones sont toujours confrontés à de nombreuses inégalités à travers le monde. Pour cette raison, a-t-elle indiqué, l'incrimination continue des peuples autochtones doit prendre fin et leur participation doit être renforcée. Elle a également exprimé sa volonté d'organiser l'Instance permanente en présentiel à l'avenir, cela permettant à des milliers de représentants autochtones de se réunir et partager leurs inquiétudes, réussites et bonnes pratiques. En ce qui concerne le thème de la session, "Paix, justice et institutions solides : le rôle des peuples autochtones dans la réalisation de l'objectif

---

<sup>4</sup> Tous les documents préalables sont disponibles ici : <https://bit.ly/3vMFbLS>

de développement durable n°16”, elle a déclaré que les dialogues avec les États membres devaient porter, entre autres sur les questions suivantes : inégalités croissantes, changements climatiques, perte de biodiversité, incarcérations autochtones, déplacements forcés, exploitation sexuelle. Enfin, elle a souligné que, tout au long de l'Instance, les répercussions négatives de la COVID-19 sur les peuples autochtones avaient été soulevées à maintes reprises. En ce sens, elle exhorte les États membres à tenir compte de leurs besoins dans leurs programmes et politiques nationales, et à s'assurer que leurs voix soient entendues au niveau national, international ainsi que dans les dialogues mondiaux. Elle a conclu en réaffirmant l'engagement des peuples autochtones dans la lutte pour la vie.

La cérémonie de clôture a été orchestrée par le **Prêtre suppléant de l'Organisation religieuse centrale de la religion traditionnelle Marla, M. Albert Ivanovich Rukavishnikov.**

## ANNEXE I – LISTE DES MEMBRES ACTUELS DE L'IPNUQA

Ci-dessous est reportée la liste des membres actuels de l'Instance permanente, dont le mandat arrivera à son terme fin 2022 :

### Experts autochtones

Mme Anne Nuorgam (Arctique)

M. Phoolman Chaudhary (Asie)

Mme Hindou Oumarou Ibrahim (Afrique)

M. Darío José Mejía Montalvo (Amérique centrale, du sud et Caraïbes)

M. Simón Freddy Condo Riveros (Amérique centrale, du sud et Caraïbes)

M. Geoffrey Scott Roth (Amérique du Nord)

M. Aleksei Tsykarev (Europe de l'est et centrale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie)

Mme Hannah McGlade (Pacifique)

### Experts nommés par les États

Mme Lourdes Tibán Guala (Équateur)

M. Grigory E. Lukiyantsev (Fédération de Russie)

M. Bornface Museke Mate (Namibie)

Mme Irma Pineda Santiago (Mexique)

M. Sven-Erik Soosaar (Estonie)

M. Vital Bamberze (Burundi)

Mme Tove Søvndahl Gant (Danemark)

Mme Zhang Xiaoan (Chine)

## ANNEXE II – LISTE DES ABRÉVIATIONS

AIPP	Asia Peoples autochtones Pact - – Pacte des peuples autochtones d'Asie
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CHIRAPAQ	Centro de Culturas Indígenas del Perú – Centre culturel autochtone du Pérou
COICA	Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica - Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien
CSCIOB	Confederación Sindical de Comunidades Interculturales Originarios de Bolivia - Confédération syndicale des communautés interculturelles originaires de Bolivie
CSUTB	Confederación Sindical Única de Trabajadores Campesinos de Bolivia - Confédération syndicale unique des ouvriers-paysans de Bolivie
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAIRA	Foundation for Aboriginal and Islander Research Action - Fondation pour la recherche aborigène et insulaire
FARC	Forces armées révolutionnaires de Colombie
FILAC	Fund for the Development of Peoples autochtones of Latin America and the Caribbean - Fonds pour le développement des Peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes
FIMI	Foro Internacional de Mujeres Indígenas - – Réseau international des femmes autochtones
FPIC	Free, Prior and Informed Consent – Consentement libre, préalable et éclairé
GoFIP	Group of Friends of Indigenous Peoples - Groupe d'amis des Peuples autochtones
HCDH	Haut-commissariat (des Nations Unies) aux Droits de l'Homme
ICC	Inuit Circumpolar Council - Conseil circumpolaire Inuit
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
IPNUQA	Instance permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones
IWGIA	Groupe de travail international des affaires autochtones
MEDPA	Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples autochtones
NSWALC	New South Wales Aboriginal Land Council - Conseil foncier aborigène de la Nouvelle-Galles du Sud
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
RAIPON	Russian Association of Indigenous Peoples of the North - Association russe des peuples autochtones du Nord
<u>UNESCO</u>	<u>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</u>

Ce document a été produit avec l'appui financier de l'Union Européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Docip et ne peut en aucune circonstance être considéré comme le reflet de la position de l'Union Européenne.

Avec le soutien de :

- Sámediggi
- la Ville de Genève
- l'Union Européenne



*Les positions exprimées dans le présent document ne représentent pas les points de vue du Docip ou ses employés, dont le mandat implique le respect du principe de neutralité dans toutes les activités de l'organisation.*

*Le présent document a été rédigé dans sa version anglaise originale par Priscilla Saillen, pour toute question, vous pouvez la contacter directement :*

*[priscilla.saillen@docip.org](mailto:priscilla.saillen@docip.org)*